

L'ACPI élit son nouveau bureau

Paris, le 16 janvier 2018 - L'assemblée générale annuelle de l'**Association des Conseils en Propriété Industrielle**¹ (ACPI) s'est réunie ce jour, sous la présidence de Pierre-Louis Désormière, pour procéder à l'approbation du rapport moral et du rapport financier de l'exercice 2017, voter le budget prévisionnel 2018 et élire ses représentants pour le prochain mandat.

Pierre-Louis Désormière a rappelé **la signature de deux partenariats stratégiques pour la profession** : le premier, avec la Chambre Arbitrale Internationale de Paris, pour développer la **médiation en propriété industrielle** (un prochain événement devrait contribuer à promouvoir cette voie de règlement des litiges qui reste méconnue) ; le second, avec l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN), pour renforcer l'**expertise en intelligence économique** des conseils en propriété industrielle, en leur proposant une formation de haut niveau, spécifiquement conçue à leur attention. Dans le même temps, les conseils en propriété industrielle contribuent à renforcer le cycle « intelligence économique et stratégique » de l'IHEDN en enseignant les stratégies de propriété industrielle dans le cadre de formations ouvertes à tous.

Il a ensuite été procédé à l'élection du nouveau Bureau :

Président : Eric Le Forestier (LE FORESTIER CONSEIL)
Vice-Président : Vincent Gendron (FEDIT-LORIOT)
Secrétaire : Eric Denjean (LAURENT & CHARRAS)
Secrétaire adjoint : Bruno Lhermet (LHERMET & LEFRANC-BOZMAROV)
Trésorier : Vincent Chauvin (JACOBACCI)

Précédemment vice-président de l'ACPI, **Eric Le Forestier**, ingénieur civil des Mines (1980), a commencé sa carrière de conseil en propriété industrielle, à Paris, au sein du cabinet Regimbeau où il a exercé durant 27 ans dans des domaines variés et pour une grande diversité de clients. Il exerce aujourd'hui au sein de sa propre structure. Très actif à l'international, il est membre d'honneur de la Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle (FICPI) et coordonne un cycle de formation à la rédaction de brevets en Amérique du Sud.

Avec le plein soutien du Bureau et dans la continuité des travaux du Bureau précédent, **Eric Le Forestier** souhaite multiplier les initiatives pour défendre les intérêts et pour promouvoir l'image des cabinets de conseil en propriété industrielle. Il entend notamment promouvoir la Charte IP Excellence² sur le plan national et la faire vivre comme source de synergie internationale auprès de la FICPI dont l'ACPI est le groupe français. Il souhaite également initier de nouveaux travaux pour développer les compétences managériales des dirigeants de cabinets, mieux faire connaître les compétences proposées par ses membres et défendre les intérêts de la profession, avec le soutien de l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL), dans le cadre des projets de réformes du gouvernement.

Contact presse : Nicole Tortello Duban : contact@alevia360.com - 06 58 42 04 80

¹ Depuis 1884, l'Association des Conseils en Propriété Industrielle fédère les dirigeants de cabinets de conseil en propriété industrielle français.

² www.acpi.asso.fr/charte-ip-excellence-acpi/